

Compte-rendu du CSA-SD – 25 février 2025

Questions diverses de la FSU-SNUipp 35

➤ Réponses du DASEN aux déclarations liminaires des Organisations Syndicales

Monsieur le DASEN a répondu aux points évoqués dans les déclarations liminaires. Il a rappelé que **la carte scolaire est un exercice annuel, lié au projet de loi de finances**.

Il y avait 944 élèves en moins pour cette rentrée 2024 et le département perd 1296 élèves pour la rentrée prochaine.

14 postes sont supprimés sur le département face à cette baisse.

Concernant **la pénurie d'AESH**, la question n'est pas le manque de moyens mais un problème de recrutement, de répartition et de priorisation de l'emploi des AESH.

Cette année, **3 à 5 postes d'enseignant-es spécialisé-es** seront créés pour aider en classe et former sur des situations d'inclusion complexes.

Concernant les risques d'avancée du privé dans le département, il faut savoir que le privé fonctionne différemment. Il y a une absence de sectorisation du privé qui peut accepter et/ou refuser des élèves à sa guise.

Les Organisations Syndicales ont interpellé le DASEN sur un appel le 10 mars, du collectif « Parents en colère » qui demande à retirer les élèves des établissements pour protester contre l'EVARS. Le DASEN précise que la vigilance sera de mise pour mesurer l'impact de cet appel dans les écoles.

Par ailleurs, le plan de formation des personnels sur l'EVARS est en cours de construction.

➤ Priorités pour la carte scolaire exposées par le DASEN

- Les priorités nationales

- l'école inclusive (pôle d'appui à la scolarisation, ULIS, plan autisme)

- l'équité territoriale (garder des moyens pour le rural malgré la baisse démographique, accueillir des TPS dans les quartiers prioritaires, rééquilibrer les emplois entre académies).

La baisse démographique est nationale.

Sur notre département, une perte de 742 élèves était envisagée pour la rentrée 2024 et finalement elle a été de 944 élèves. La projection pour la rentrée de 2025 est de -1296 élèves.

Le P/E (nombre de professeur-es pour 100 élèves) est de 5,86 pour le 35, un P/E qui augmente même s'il reste en deçà du P/E national (6,05).

- Les priorités académiques

- limiter les fermetures dans le rural pour affirmer la présence positive du service public d'éducation
- limitation de toutes les classes de GS à 24
- développer l'apprentissage du breton
- poursuivre les politiques d'accompagnement des élèves en situation de handicap
- renforcer les moyens de remplacement

Mesures techniques : réajustement ou création de nouveaux moyens

- 3 fusions d'école :
 - Dinard (maternelle Paul Signac + élémentaire Alain Colas)
 - Mordelles (maternelle Le Gretay + élémentaire La Clairière)
 - Vezin-le-Coquet (maternelle + élémentaire Éric Tabarly)
- 2 ouvertures d'écoles : Berthe Telliez à Bourgbourré et Gisèle Halimi à Chantepie
- 1 UEMA (Unité Enseignement Maternelle Autisme) à Fougères : école à définir
- 1 UEEA (Unité Enseignement Élémentaire Autisme) aux Deux Ruisseaux à Chantepie
- 3 ULIS :
 - Pierre Le Roux à Bréal/Montfort
 - Joseph Faramin à Montauban
 - Édouard Mahé à Retiers
- 1 création de poste à l'ITEP Les Rochers à Châteaubourg
- 1 création de poste à l'IME La passagère à St-Malo
- 1 création de poste pour le service départemental de l'école inclusive (gestion AESH) à la DSDEN 35
- 1 création de poste Enseignant-e pour la gestion et la configuration du matériel pédagogique adapté
- 3 postes pour accompagner des situations complexes en soutien dans la classe et former les collègues (profil d'expérience en ITEP)
- « Dé-spécialisation » des brigades (brigade ASH, brigade formation continue) en cours – 1 seul vivier de titulaire remplaçant-e pour la rentrée prochaine
- « Dé-fléchages » des postes anglais toujours en cours : seulement 10 à 15 postes fléchés dans des écoles où les moyens sont quasi inexistantes.
- Labelisation EMILE :
 - École élémentaire de Combourg
 - Gisele Halimi à Chantepie
 - Anne Sylvestre à Redon
 - Alain Colas à Dinard
- UPE2A : transfert de l'unité de Montgermont à Andrée Chedid à Rennes

Mesures techniques conditionnelles

- **École inclusive**

- 2 postes E de RASED
- 1 poste en ASH
- 2 postes accompagnement des situations complexes
- 1 poste de psychologue EDA 1^{er} degré

- **Remplacement**

- 15 postes de *Titulaire Remplaçant·e*

- **Bilingue**

- 1 poste de Conseiller pédagogique en langue et culture régionale (Breton ou Gallo)

Questions diverses de la FSU-SNUipp 35

1) *Comment seront utilisés et ventilés les 5 postes réservés pour la formation breton de l'année dernière ? Y a-t-il eu 5 collègues à partir en formation breton ?*

5 collègues sont déjà parties en formation et 5 collègues partiront également cette année.

2) *Où en sont les 2 postes « classe de mer » de Dinard ?*

Les postes sont créés à partir des postes de brigade départementale en breton.

3) *Combien de fusions d'écoles sont prévues cette année ? Quelles écoles sont concernées ?*

Il y aura 3 fusions d'école : à Dinard, à Mordelles (La Clairière), à Vezin-le-Coquet (Éric Tabarly).

4) *Pourquoi les postes d'enseignant·es surnuméraires n'apparaissent-ils plus sur la fiche de postes à profil ?*

Ces postes ont déjà évolué sur les dernières cartes scolaires : un poste a été transformé en poste de CPC il y a deux ans et l'an passé, le dernier poste est devenu un poste d'appui à la scolarité pour les élèves ayant des troubles.

5) *Est-il prévu des déplacements de dispositifs ? (ULIS – Chinois ...)*

Non.

6) *Est-il prévu des créations de postes dans les RASED (enseignant·es spécialisé·es, psy-EN ou autres) ? Est-il prévu la création de poste d'enseignant·es référent·es ?*

2 postes E de RASED, 2 postes accompagnement des situations complexes et 1 poste de psychologue dans le 1^{er} degré sont prévus.

7) Est-ce que les dé-fléchages de postes se poursuivent ? Si oui sur quel type de postes ? Quel impact sur le personnel en cas de fermeture de poste dans les écoles concernées ?

Les « dé-fléchages » des postes anglais sont toujours en cours : il en restera seulement 10 à 15 dans des écoles où les moyens sont quasi inexistant.

8) Pour répondre aux objectifs nationaux, y aura-t-il des ouvertures de dispositifs de moins de 3 ans ?

Non.

9) Quelles sont les écoles répertoriées zone rurale très peu dense ? Les 76 communes qui étaient en zone rurale le sont-elles toujours ?

Une liste du classement a été fournie aux organisations syndicales, organisant les communes dans des groupes allant de rural 1 à rural 6.

N'hésitez pas à contacter la FSU-SNUipp 35 si besoin de renseignements sur le sujet.

Autres informations :

Il manque environ 600 places en IME et 1000 places en SESSAD (premier et second degrés confondus).

75% des stagiaires ont fait appel au reclassement pour faire valoir des activités professionnelles antérieures.